**Règlement raid 2020**

·    **Article 1 : introduction**

·      Le 18ème Raid Bommes Sauternes Vallée du Ciron aura lieu le 21 mars 2020
·      L’organisation et la coordination en est assurée par le CKBN de Bommes
·      3 épreuves sont proposées Raid sportif (70 km), le Raid (40 km) et le raid enfant (9km)

·    **Article 2 : contenu des épreuves**

·      Le parcours est conforme au règlement.
**·**Sous réserve de modification liées à la météo, aux contraintes de terrain ou de sécurité, elles se composent de l’enchaînement de :

**Pour le Raid sportif : 1,5 km de trail, 19 km de VTT 7 km de trail, 6 km de canoë., 25 km de VTT 6km de trail, 5.5 km de canoë.**

**Pour le Raid  : 1,5 km de trail, 28km de VTT, 6km de trail, 5.5km de canoë.

Pour le raid enfant : 1 Km de trail, 6 km de VTT, 1km de trail 1km de canoë**

**Départ en commun pour toutes les épreuves à 10h30.**

·    **Article 3 : conditions d’inscriptions**

·      **Raid sportif:** la condition de participation est d’être âgée d’au moins 16 ans le jour de l’épreuve. Inscription soit en solo soit par équipe de 2.
·      **Raid :** La condition de participation est d’être âgée d’au moins 14 ans le jour de l’épreuve. Inscription soit en solo soit par équipe de 2.
.      **Raid enfant**: La condition de participation est d’être âgée entre 10 et 14 ans le jour de l’épreuve. Inscription par équipe de 2.
·      Une équipe comporte 2 personnes et peut être mixte.
·      Par le seul fait de s’engager tout concurrent atteste sur l’honneur savoir nager et accepte les termes du présent règlement.
·      Les épreuves sont ouvertes aux licenciés ffc, ffa, triathlon, ffct ou ffck sous condition de la mention « en compétition », fédération raid multi-sports.
·      Pour les non licenciés  obligation de fournir un certificat médical de moins de 12 mois stipulant l’autorisation de pratique multisports en compétition.
·      Pour les mineurs fournir obligatoirement **une autorisation  parentale** sur papier libre.

·    **Article 4 : Points et classement**

·      Une barrière horaire sera mise en place sur l’epreuve VTT, les concurrents retardataires seront réorientés vers Bommes leur dossard retiré. Ils pourront toutefois continuer sur le trail et le canoë mais hors chrono.
·      Temps max 1h30 sur l'enfant, 5h sur le raid et 7h sur le sportif
·      Les concurrents doivent porter le dossard de la course tout au long des épreuves.
·      Il est obligatoire de savoir nager 25m minimum
·      Le port du casque de VTT est obligatoire du départ du raid jusqu’au franchissement de la ligne d’arrivée finale.

. Le port du gilet est obligatoire, il devra être gardé attaché tout au long de l’épreuve.
·      Les concurrents d’une même équipe sont tenus de rester ensemble tout au long de l’épreuve.
·      En cas d’abandon d’un ou des deux concurrents, l’équipe ne sera pas classée

·      **Article 5 : inscriptions**

·     Les inscriptions se feront en ligne sur le site :
·     https://raiddebommes.adeorun.com/
·      (Certificat médical ou  licence obligatoire)
·      Raid sportif :
                                       50 € par équipe ou 27 € par solo

·      Raid  :
                                       46 € par équipe ou 25€ par solo

       Raid enfant :              22 € par équipe

      **Le jour de la course une caution de 30€ sera demandée par participant pour les dossards et les plaques VTT**

·      Date limite des inscriptions :**le 19 mars 2020** dans la limite des places disponibles

·      L’inscription donne droit pour chaque participant à un repas servi dans la salle de sport après le passage de la ligne d’arrivée ainsi qu’à un présent de bienvenue

·    **Article 6 : Responsabilités**

·      Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d’assurance en conformité avec la charte des courses sur route.
·      Chaque coureur participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en bonne condition physique et pleinement conscient des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives dans un milieu naturel. Mais il peut à tout moment durant le déroulement de l’épreuve demander une assistance ou un avis médical.
·      L’organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de bris de matériel.

·    **Article 7 : Sécurité et secours**

·      La sécurité et le balisage sur le parcours sont assurés par les bénévoles du CKBN.
·      Le service médical est assuré par un secouriste mobile et un poste de secours de l’association Alasca , composé de 3 secouristes et postés sur la base nautique de Bommes jusqu'à 16H30.
·      Sur l’eau sera prévue une embarcation motorisée, équipée de matériel de premiers soins avec à son bord un coéquipier en sus du pilote en liaison radio avec le poste de secours et l’organisateur.
·      Sur la route la protection de passages dans les carrefours sera assurée par la mise en place de moyens humains (signaleurs équipés de panneaux verts et rouges). Attention la route reste ouverte à la circulation, les raideurs ne sont pas prioritaires. Respect du code de la route.

·    **Article 8 : Annulation et remboursement**

·      Jusqu’au 7 Mars 2020 à minuit, l’inscription sera entièrement remboursée déduction faite des frais d’inscription en ligne.
·      Jusqu’au 14 Mars 2020 à minuit, l’inscription sera remboursée à 50% déduction faite des frais d’inscription en ligne.
·      A compter de cette date, tout engagement sera ferme et définitif et ne donnera lieu à aucun remboursement en cas de non-participation. L’organisation ne propose pas d’assurance annulation.

·    **Article 9 : Matériel et ravitaillement**

·   Seuls les VTT sont autorisés sur la course
.    Les VTT et les casques ne sont pas fournis par l’organisation. Attention chaque concurrent est responsable de son matériel ainsi que de la mise en place et de la récupération de celui-ci dans le parc à vélo. L’organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation de celui-ci durant le déroulement de la journée.
·      Les bateaux sont tous fournis par l’organisation (impossibilité d’utiliser sa propre embarcation) et ils ne sont pas numérotés. Ils sont choisis librement par les concurrents au moment de l’embarquement. Les canoës biplaces insubmersibles sont munis de 2 pagaies simples et deux gilets. Ils sont destinés aux équipages duo.
Les kayaks monoplaces insubmersibles sont à disposition des raideurs solo avec pagaies doubles et gilets (possibilité de participer au raid avec sa pagaie personnelle. Attention chaque concurrent est responsable de la mise en place de cette pagaie au point de départ kayak et de son retrait à l’issue de l’épreuve kayak. L’organisation ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation de celle-ci).
·      Le port du gilet est obligatoire durant la réalisation de l’épreuve nautique, il doit être porté, attaché sur la totalité du parcours nautique sous peine de disqualification de l’équipe ou du concurrent.
·       Un moyen d'hydratation (gourde ou Camel-bag) est obligatoire ainsi qu'une couverture de survie

**En vous souhaitant une bonne épreuve, que les meilleurs gagnent et que tout le monde s’amuse !!!**

Infos pratiques:

Accueil des concurrents et remise des dossards :
Le vendredi 20 mars de 18h à 19h30 à la halte nautique de Bommes
Ou le 21 mars, jour de la course à partir de 8h

Un repas chaud sera servi pour tous les concurrents à la fin du raid (possibilité de restauration pour les accompagnants : 10€ achat ticket à la buvette)
La proclamation des résultats aura lieu à partir de 16h00 suivi d’un pot de l’amitié
Pour tout renseignement vous pouvez nous contacter :
Par mail : raiddebommes@orange.fr
 [Téléchargez le règlement : ICI](http://raiddebommes.wifeo.com/documents/reglement.pdf)